**Termes de référence pour le recrutement d’une société pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage**

**I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Fondé en 2008, le Conseil Interconfessionnel du Burundi (CICB en cigle) est une institution chargée de coordonner les initiatives conjointes entre trois confessions religieuses à savoir i) la religion catholique (à travers la Conférence des évêques catholiques du Burundi, ou CECAB), ii) la religion protestante (à travers le Conseil national des Églises du Burundi, ou CNEB) et la religion musulmane (à travers la communauté islamique du Burundi, ou COMIBU).

Le CICB est la plateforme multireligieuse la plus représentative dans la dynamique interconfessionnelle et dont la mission principale est de mobiliser les communautés religieuses sous la philosophie « Différentes Croyances, Action Commune » afin de capitaliser leur contribution au processus de la consolidation de la paix, à la promotion des sociétés juste et démocratiques ainsi qu’au développement socioéconomique du pays.

Ce recrutement intervient dans le cadre des projets **ALL Right** (Advancing Local Leadership In the Right way) financé par les fonds propres de CRS et **Dukire Tubane** financé par les fonds de l’USAID au travers Catholic Relief Service (CRS en sigle).

C’est dans cette optique que le CICB souhaite une société prestataire de service pour assurer la sécurité et le gardiennage des personnes, des biens et des locaux du CICB.

Cette dernière envisage de mettre en place un contrat renouvelable sur base des performances satisfaisantes avec essaie de 3 mois.

**II. LES PRESTATIONS A FOURNIR**

**II.1. Profil du prestataire**

Le prestataire doit être une société de droit burundais spécialisée en sécurité privée et gardiennage, disposant des moyens techniques, financiers et humains nécessaires à la réalisation de cette mission. Elle doit avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la sécurité et disposer d'une parfaite connaissance des questions relatives à la sécurité et gardiennage des locaux, des biens et des personnes.

* Le prestataire devra démontrer des moyens humains, techniques et matériels, correspondant au niveau des exigences du CICB. L'équipe de surveillance devra ainsi comprendre :
* Des superviseurs disposant d'une expérience professionnelle avérée dans la supervision des services de gardiennage et de sécurité. Ils doivent être en mesure de produire des rapports et communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes ;
* Des agents éveillés, vigilants physiquement, capables de communiquer efficacement avec les membres, le personnel et les tiers ;
* Des systèmes d'intervention efficaces en cas d'alerte anti-intrusion
* etc.

Les matériels et équipements de sécurité proposés, doivent répondre aux normes et codes spécifiques en vigueur dans le domaine sécuritaire et gardiennage.

La société de gardiennage est, directement et légalement, responsable de toutes les charges sociales concernant son personnel (salaire, déclaration, prévoyance sociale, accident de travail, etc) et le paiement devra se faire via les services de la Banque.

Les agents doivent avoir reçu au préalable une formation appropriée en matière de sécurité. Ils doivent être en bonne condition physique et suivre une formation régulière.

Ils doivent être en mesure d'écrire et de s'exprimer en français et toujours porter leur uniforme de travail ainsi que leurs équipements.

**II.2. Les prestations**

Il s'agit de proposer au client, un dispositif composé d'un nombre approprié d'agents de sécurité, d'équipements et matériels nécessaires afin d'assurer les prestations de surveillance, de gardiennage, de prévention et de première intervention sur l'ensemble du patrimoine à savoir les personnes, les biens et les locaux. Celles-ci concernent généralement :

**a. Postes, Fonctions et exigences**

Le nombre d'agents de sécurité nécessaires pour couvrir efficacement chaque poste est à la discrétion du contractant pourvu que la durée des temps de service au travail soit conforme à la législation Burundaise en matière des heures de travail.

Cela concerne les heures de travail par jour et par semaine.

Le contractant doit s'engager à observer pleinement la législation en matière de sécurité sociale.

Le contractant s'engage à faire les rotations et remplacements des agents pour assurer

une couverture continue et ininterrompue des postes.

**b. Fonctions :**

Les opérations de gardiennage de sécurité visent à :

* Surveiller et contrôler les voies d'accès
* Contrôler l'identité des personnes entrant et sortant du site
* Effectuer des rondes et patrouilles régulières sur le site
* Surveiller les installations et les équipements
* Signaler tout incident suspect
* Intervenir en cas d'incident
* Alerter les autorités en cas d'incident
* Prendre les mesures nécessaires pour limiter les dégâts
* Gérer les situations d'urgence
* Appliquer les consignes de sécurité en cas d'urgence
* Respecter les consignes de sécurité en vigueur sur le site
* Porter secours aux personnes en danger
* Tenir à jour le registre des événements
* Assister les autorités dans leurs enquêtes au cas échéant
* Produire des rapports mensuels de sécurité propres à chaque site

**c. Profil des agents de sécurité**

* Etre de nationalité Burundaise
* Etre âgé de 18 ans et plus au moment du début du contrat
* Avoir un diplôme ou un certificat des humanités générales, techniques ou équivalent ou avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans la sécurité (Corps de défense et de sécurité ou dans la sécurité privée)
* Avoir un casier judiciaire vierge
* Etre apte physiquement
* Avoir un certificat de formation dans le gardiennage
* Avoir fait la formation d'intervention dans la lutte contre les incendies
* Etre formé dans les premiers soins de secours
* Etre formé dans l'exploitation des informations fournies par les caméras de surveillance (CCTV)

**d. Equipement des agents de sécurité**

Les agents de sécurité devront être équipés au minimum de :

* Uniforme avec logo de la société de gardiennage (pantalon, chemise, chapeau)
* Chaussures (bottines)
* Ceinturon
* Matraque
* Lampe torche
* Moyen de Communication (Radio de communication avec batterie de réserve ou Téléphone cellulaire avec crédit et ou un autre système équivalent ou similaire)

**III. PRESENTATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Les sociétés intéressées doivent présenter un dossier de candidature complet et unique en format PDF comprenant les éléments suivants :

* Une lettre de couverture signée par le Directeur Général ou son représentant adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif du CICB
* Une proposition des prix par agent de sécurité déployé/mois
* Copie du registre de commerce
* Copie du NIF ou copie du certificat d'enregistrement)
* Attestations de non redevabilité délivrée par l'INSS, de non Faillite et Fiscale
* Le CV du responsable qui sera déployé pour ce contrat et sa gestion
* Protocole de communication
* Une Proposition du plan de sécurisation du Bureau avec des protocoles clairs.

**IV. DELAI DE SOUMISSION :**

Les dossiers de candidature peuvent être déposés physiquement au bureau du CICB, sis Boulevard MWEZI GISABO (Ex 28 Novembre) Nº 56 ou électroniquement, dans un fichier unique en format PDF, à l’adresse électronique suivante : **info@cicb.bi avec copie à sniyomwungere@cicb.bi en mentionnant dans l’objet : Dossier\_Offre pour fourniture de service de gardiennage** au plus tard le 29/05/2024 à 23h 59min.

Veuillez noter que les sociétés ne remplissant pas les conditions exigées ne seront pas prises en compte pour une évaluation plus approfondie.

**Remarque :**

Le CICB se réserve le droit d'accepter ou de rejeter certaines offres, sans qu'il soit nécessaire d'en produire le ou les motifs et ne sera, en aucune mesure, tenue responsable d'un quelconque coût lié ni à leur préparation ni à leur soumission.

Fait à Bujumbura, le 21/05/2024

**Le Secrétaire Exécutif du CICB**

**NIZIGIYIMANA Louis Pasteur**